



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 13 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le treize avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - MMES AUSSAGUES (Suppléante) - CAMINADE (Suppléante) - FADDI - FRASSIN - RABOU - TAILLANDIER - KAZIMIERCZAK - MM ALBERT - BAZART - BERMOND (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAGUET - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

N° 2021/52

Objet : Administration : Avenant n°1 à la convention de financement des travaux prévus dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques EPC France à Montdragon conclu avec le Département du Tarn

Vu la délibération n°2018/108 en date du 25 septembre 2018 approuvant la convention de financement des travaux prévus dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques EPC France à Montdragon à conclure avec le Département du Tarn,

Monsieur le Président précise qu'en application de la Loi de Finances pour 2021, l'échéance réglementaire du 1^{er} janvier 2021 fixant initialement la date limite du financement des collectivités et de l'industriel à l'origine du risque pour les travaux prescrits par les Plans de Prévention des Risques technologiques (PPRT) a été reportée au 1^{er} janvier 2024.

Pour cela, le Département du Tarn propose de proroger ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2023 par la signature d'un avenant ne modifiant que la durée de validité de la convention initiale signée entre le Département et la CCLPA le 7 décembre 2018

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil d'approuver l'avenant n°1 à la convention de financement des travaux prévus dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques EPC France à Montdragon conclu avec le Département du Tarn.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 à la convention de financement des travaux prévus dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques EPC France à Montdragon conclu avec le Département du Tarn, comme joint en annexe,
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 15 avril 2021.

Le Président
SERVIES
LAUTREC
Thierry BARDOU
LAUTRECOIS-PAYS D'AGOUT